



CC des Deux Vallées (Siren : 246000772)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Thourotte
Arrondissement	Compiègne
Département	Oise
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	21/12/1995
Date d'effet	21/12/1995

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Patrice CARVALHO

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	9, rue du Maréchal Juin
Numéro et libellé dans la voie	BP 9
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	60150 THOUROTTE
Téléphone	03 44 96 31 00
Fax	03 44 96 31 01
Courriel	contact@cc2v.fr
Site internet	www.cc-2v.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	23 517
Densité moyenne	205,66

Périmètre

Nombre total de communes membres : 16

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
60	Bailly (216000422)	651
60	Cambronne-lès-Ribécourt (216001198)	2 006
60	Chevincourt (216001461)	894
60	Chiry-Ourscamp (216001495)	1 157
60	Le Plessis-Brion (216004952)	1 405
60	Longueil-Annel (216003657)	2 653
60	Machemont (216003707)	695
60	Marest-sur-Matz (216003756)	428
60	Mélicocq (216003889)	721
60	Montmacq (216004184)	1 094
60	Pimprez (216004861)	888
60	Ribécourt-Dreslincourt (216005314)	3 984
60	Saint-Léger-aux-Bois (216005751)	817
60	Thourotte (216006270)	4 702
60	Tracy-le-Val (216006338)	1 129
60	Vandélicourt (216006452)	293

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 23

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>collecte, y compris collecte sélective et valorisation des déchets ménagers et assimilés Création et gestion de points ou centre d'apport volontaire des déchets (espace propreté, déchetteries...)</i>
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Autres actions environnementales <i>Prévention et gestion des risques : Actions de prévention et d'accompagnement des risques d'inondations, à l'exception de ceux imputables au Matz qui sont traités dans le cadre d'un Syndicat Intercommunal regroupant l'ensemble des communes riveraines de ce cours d'eau ; Actions de prévention et d'accompagnement des risques industriels, y compris les risques liés au transport de matières dangereuses, et actions concourant à la réduction des risques industriels, y compris sous forme d'aides aux entreprises (cf. développement économique) ; Mise en place d'un plan intercommunal de sauvegarde (en application de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004) et mutualisation des moyens en cas d'incidents, de sinistres et de risques naturels ; Lutte contre la pollution de l'air, adhésion à un dispositif de surveillance et d'information aux communes afin que les maires puissent prendre les mesures réglementaires qui leur incombent ; Surveillance de la qualité de l'eau, des cours d'eau et information des communes concernées dans ce domaine afin que les maires puissent prendre les mesures réglementaires qui leur incombent. Information et éducation à l'environnement : Élaboration et mise</i>

en oeuvre d'un programme d'actions d'éducation, de formation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable.

Sanitaires et social

- Action sociale

Enfance-jeunesse : Etude et définition de la politique communautaire en faveur de l'enfance et de la jeunesse, dans le cadre du contrat "Enfance" et du contrat "Temps libre" ou de contrats s'y substituant (coordination et concertation entre les opérateurs, mutualisation des moyens) ; Mise en œuvre d'actions nouvelles en faveur de l'enfance et de la jeunesse intéressant l'ensemble du territoire de la CC2V, entrant dans un programme défini par le conseil communautaire et entrant dans le cadre du contrat "Enfance" et du contrat "Temps libre" ou de tout contrat qui s'y substituerait, dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme comportant d'une part la mise en place du dispositif au bénéfice de la population des communes n'en disposant pas et d'autre part l'aide, sous la forme notamment de fonds de concours, aux communes ayant mis en place un tel dispositif. Gestion et animation du dispositif de garde des enfants de moins de 6 ans : La Halte-garderie itinérante sur toutes les communes du territoire qui en font la demande ; Les relais assistantes maternelles. Gestion et animation des centres de loisirs sans hébergement (CLSH) à l'échelle communautaire dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme comportant d'une part la mise en place de centres de loisirs sans hébergement (Bailly, St Léger, Longueil-Annel, Mélicocq, Marest sur Matz) au bénéfice de la population des communes n'en disposant pas et d'autre part l'aide, sous la forme notamment de fonds de concours, aux CLSH municipaux existants. Organisation de séjours pour les 8-15 ans pour les communes qui ne peuvent organiser ce service. Organisation d'activités sportives et de loisirs destinées aux 13-18 ans pour les communes qui ne peuvent organiser ce service. Personnes âgées et handicapées : Étude et définition de la politique communautaire en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées dans le cadre du plan départemental gérontologique et des personnes handicapées ; Gestion et animation des actions en direction des personnes âgées et handicapées : aide à domicile, portage de repas à domicile. Demandeurs d'emploi et publics en difficulté : Financement de la Mission Locale pour l'emploi, et de l'association intermédiaire «Partage Travail ». Point Plume : service communautaire d'écrivain public.

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique totale du commerce et soutien aux activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques d'intérêt communautaire : Zones d'activités économiques à créer d'une surface supérieure à deux hectares et constituant une entité cohérente, et ou, où au moins 4 entreprises seront implantées ; Zones futures de Longueil Annel et de Ribécourt-Dreslincourt (Les ZAE existantes au 1er janvier 2006, ainsi que les ZAE des centres villes et des centres bourgs ne relèvent pas de l'intérêt communautaire)

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire

L'enseignement avec les collèges de Ribécourt-Dreslincourt et Thourotte (remboursement des emprunts, personnel mis à disposition, frais des équipements sportifs, transport vers la piscine, surveillance de la cantine à Thourotte, fournitures scolaires, participation aux dépenses d'investissement et de réhabilitation des collèges, subvention aux associations (FSE, UNSS), achat de matériel).

- Activités culturelles ou socioculturelles

Organisation, diffusion, soutien, programmation et promotion d'évènements, de spectacles et de manifestations culturelles entrant dans le programme annuel défini et arrêté par le conseil communautaire. Ce programme sera établi en concertation avec les communes afin d'éviter les concurrences avec les programmations effectuées dans le cadre communal et afin d'assurer une coordination tant avec les communes (propriétaires des équipements) qu'avec les opérateurs (actions culturelles inter-territoire). Etude et définition d'une politique culturelle communautaire, et de la politique culturelle communautaire dans le cadre de la Charte inter-territoire ou de tout programme qui s'y substituerait.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Elaboration, adoption, suivi, modification et révision du schéma de cohérence territoriale

- Schéma de secteur

*Elaboration, adoption, suivi, modification et révision de schéma de secteurs***- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)**

Création, réalisation de zones d'aménagement concerté et création de zones d'aménagement différé d'intérêt communautaire : ZAC et ZAD destinées à la réalisation d'opérations d'aménagement telles que prévues dans les compétences relatives au développement économique. Droit de préemption urbain dans les ZAC d'intérêt communautaire.

- Constitution de réserves foncières

Constitution de réserves foncières nécessaires à l'exercice des compétences de la communauté.

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

Etude et mise en œuvre d'un schéma de transports publics réguliers et à la demande et gestion du service de transport à la demande.

Voirie**- Création, aménagement, entretien de la voirie**

Etude et définition d'un plan de voiries communautaires. Réalisation et entretien de voiries communautaires telles que définies au plan de voirie communautaire. Sont d'intérêt communautaire : La future voirie permettant la desserte des activités économiques du pôle chimique de Ribécourt-Dreslincourt ; Les voiries assurant la desserte directe des équipements communautaires (identifiées au plan de voirie communautaire). Maîtrise d'ouvrage d'études générales, de missions de conseil et de réalisation en mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée d'opérations de voirie.

Développement touristique**- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme**

Etude et définition des orientations stratégiques de la politique de développement touristique communautaire. Conduite d'études et d'actions de promotion et de communication, soutien et organisation de manifestations visant à la promotion touristique de l'ensemble du territoire communautaire. Réalisation et gestion d'équipements touristiques d'intérêt communautaire : Création et gestion d'un Point InfoTourisme ; Convention avec l'Inter-Territoire ; Création de tout équipement dont le rayonnement participe à la valorisation touristique du territoire. Etude de définition d'un réseau de chemins de randonnées communautaires constituant un itinéraire de découverte des territoires communaux dans leur ensemble et assurant la jonction entre les communes et les différentes parties du territoire. Aménagement, entretien et gestion de chemins et sentiers de randonnée. Les chemins et sentiers de randonnées d'intérêt communautaire seront ceux définis dans le cadre du réseau de chemins de randonnées communautaires.

Logement et habitat**- Programme local de l'habitat**

Elaboration, actualisation, révision, mise en œuvre et animation du programme local de l'habitat (PLH) ; Maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à la mise en œuvre du PLH ; Elaboration d'une programmation dans le temps et sur le territoire communautaire des opérations d'habitat pour assurer une répartition équilibrée sur le territoire, favorisant la mixité de l'habitat et la qualité architecturale et urbaine de ces opérations ; Mise en place d'un observatoire du logement pour le suivi et la mise en œuvre du PLH ; Programmation des opérations de logement social pour une répartition équilibrée sur le territoire.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Définition, mise en œuvre et animation d'actions d'amélioration du parc privé ancien (OPAH, programme social thématique, programme d'intérêt général, maîtrise d'œuvre urbaine et sociale insalubrité et autres dispositifs à venir ayant le même objet) ; Définition, mise en œuvre et animation d'actions d'aide au ravalement des façades des logements privés.

- Amélioration du parc immobilier bâti

Maîtrise d'ouvrage d'études et d'actions de conseil et d'assistance auprès des propriétaires privés et publics pour promouvoir l'amélioration du parc existant

- Délégations des aides à la pierre (article 61 - Loi LRL)

Elaboration et mise en œuvre de la programmation annuelle des opérations locatives éligibles à l'octroi des aides à la pierre pour une répartition équilibrée sur le territoire

Autres**- Préfiguration et fonctionnement des Pays**

Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre sur le territoire communautaire de la charte d'aménagement et de développement durable du territoire de Sources et Vallées.

- Gestion d'un centre de secours

Versement du contingent incendie au service départemental d'incendie et de secours (centre de secours transféré au SDIS)

- NTIC (Internet, câble...)

Picardie en ligne (initiation et perfectionnement à l'informatique, aide à la recherche d'emploi par Internet, etc.)

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Autres

Financement d'opérations de dératisation et de lutte contre les nuisibles sur l'ensemble de la communauté. Services aux communes : La constitution d'un parc de matériel mis à disposition des communes pour leurs manifestations. Mise en place d'un service d'assistance juridique aux communes. Aides aux associations : Aide technique et juridique à la création et au développement des associations ayant leur siège social dans la communauté de communes. Planification et contractualisation avec l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics : Contractualisation avec le conseil régional et avec le conseil général dans le cadre des politiques de ces deux collectivités territoriales déclinées sur le territoire communautaire. Contractualisation avec l'Etat dans le cadre des politiques, dispositifs et procédures déconcentrés ou décentralisés au niveau communautaire. Contractualisation avec les chambres consulaires dans le cadre de leurs politiques, dispositifs et procédures collectives s'inscrivant dans les compétences communautaires. Versement de subventions aux activités sportives de haut niveau (championnats nationaux) et reconnues « Jeunesse et Sports ». Participation financière à l'équilibre des opérations communales de logement social ; Aide financière aux opérations communales de résorption de l'habitat insalubre ; Définition, mise en œuvre et animation d'actions répondant aux besoins de logement et d'hébergement des jeunes en situation très précaire et des autres publics en difficulté pour une répartition équilibrée sur le territoire ; Mise en place d'un centre d'information communautaire sur l'habitat (réseau ANIL/ADIL) ;

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)